

Communication du Service Sécurité

La sécurité est un aspect primordial dans une société et il est dans l'intérêt de tous les employés de s'en préoccuper.

En cas d'incendie :

- Connaissez-vous la marche à suivre ?
- Pouvez-vous vous servir d'un extincteur ?
- Connaissez-vous les conditions pour qu'un tel appareil fonctionne correctement ?
- Un extincteur dégoupillé garde-t-il son efficacité ?

Pas de panique, il ne vous est pas demandé de savoir manier un extincteur, en effet, le personnel du Service Sécurité y est formé.

La fonction d'un extincteur étant de nous sauver la vie, il est essentiel que cet appareil reste efficace en cas de danger.

Pour être opérationnel, un extincteur doit rester muni de sa goupille et placé à l'endroit prévu et connu du personnel du Service de Sécurité.

De fait, nous vous rappelons que les employés ne sont pas autorisés à utiliser un tel matériel sauf en cas d'incendie.

Pour notre sécurité à tous, nous vous serions reconnaissants de prendre contact avec le Service Sécurité au 01M14 (02/xxx xx xx) pour signaler toute anomalie : extincteur déplacé, périmé, dégoupillé, déplombé ...

Merci pour votre vigilance.

La DGRH

Le 19 décembre 2007

